

Les restructurations : un enjeu de société

L'IRES vient d'engager un séminaire sur les restructurations, alors même que ce thème est objet de discussion entre les partenaires sociaux et que plusieurs rapports remis aux pouvoirs publics, sur la protection de l'emploi ou le droit du travail, interfèrent avec cette question. Avec ce séminaire, coordonné par Marie Raveyre et Carole Tuchszirer, il s'agit de contribuer à la clarification de la dynamique des restructurations. Celles-ci affectent cruciallement le travail et la vie des salariés concernés. Elles soulèvent la question des responsabilités assumées par les directions d'entreprises, les acteurs sociaux et les institutions à l'égard de processus plus diffus qu'auparavant mais qui affectent toujours inégalement les entreprises, les secteurs, les territoires. Comment anticiper et gérer ces risques ?

L'idée en vogue de la responsabilité sociale est à cet égard mise à l'épreuve. Un courant se dessine pour simplifier le droit du travail et responsabiliser les entreprises en taxant les licenciements : les entreprises gagneraient en liberté de gestion de l'emploi dès lors qu'elles contribuent financièrement à couvrir le coût social des licenciements économiques. C'est une conception pour le moins ambiguë de la responsabilité : l'entreprise se débarrasse de sa responsabilité en payant. C'est différent d'une responsabilité négociée, exercée en amont, au cours et en aval de la restructuration.

Derrière les acceptions variables du principe de responsabilité, ce sont aussi des conceptions différentes de l'entreprise qui se confrontent. L'entreprise est-elle une notion faible, sans dimension collective affirmée, une somme de contrats individualisés entre le patron et chaque salarié, dont le dénouement relève de la gestion courante, rationalisée par une taxation incitative ? S'agit-il d'un collectif productif et d'une communauté sociale, dont le délitement comporte des coûts qui ne peuvent pas tous être monétarisés et qui n'en ont pas moins des conséquences durables pour les individus et la société ?

L'analyse des restructurations et l'exploration des options envisageables, pour y faire face, soulèvent ainsi quelques questions fondamentales. Elles n'intéressent pas seulement ceux qui sont les premiers touchés.

Jacky Fayolle

Lancement d'un nouveau séminaire sur les restructurations économiques

L'année 2003 aura été l'occasion pour l'IRES d'être en phase avec l'actualité sociale en lançant un séminaire dont l'objectif vise, sinon à résoudre, du moins à mieux comprendre les problèmes économiques et sociaux que posent les restructurations économiques. Les plans sociaux qui se sont succédé avec le retournement conjoncturel de 2001 ont fait l'objet d'une couverture médiatique importante et soulèvent, par le traitement qui en est fait, une émotion publique aussi compréhensible que légitime. Toutefois, la connaissance des mécanismes qui sous-tendent ces restructurations reste imparfaite et ne favorise pas une intervention adéquate des divers acteurs qui y sont engagés (salariés, partenaires sociaux, pouvoirs public et acteurs locaux). Sur un plan quantitatif, les réalités diverses, que recouvre la problématique des restructurations échappent y compris à la statistique. Car si l'on s'en tient aux chiffres, force est de constater qu'en l'espace d'une année le nombre d'inscriptions à l'ANPE pour cause de licenciements économiques a baissé de 16,4 % quand ceux ayant pour origine un motif personnel ont augmenté de 5,4 %. Qu'est-ce à dire ? A l'évidence, certaines entreprises masquent la réalité économique de leur licenciement pour contourner une législation supposée trop contraignante. A l'heure où l'agenda social est marqué par la tentative de parvenir à un accord interprofessionnel sur l'accompagnement des restructurations, la question de la réintégration de ces pratiques d'évasion dans un cadre législatif adaptée sera sans doute posée, ce qui devrait permettre de mieux mesurer l'ampleur des mouvements en cours. Toutefois, ce contournement juridique qui biaise la statistique est symptomatique de la difficulté qu'il y a à saisir, dans toutes ses dimensions, la problématique des restructurations.

Si les années quatre-vingts ont vu se multiplier travaux et colloques sur ce thème, le phénomène des restructurations apparaît aujourd'hui plus diffus et sans doute plus délicat à appréhender. Les restructurations actuelles empruntent à des logiques économiques passées (recherche de compétitivité et de maîtrise des coûts) mais aussi nouvelles, en raison des mutations que traverse le capitalisme lui-même (passage d'un capitalisme entrepreneurial à un capitalisme actionnarial, modification du rapport salarial, changement du contexte concurrentiel mondial). Toutes ces évolutions nécessitent que soient réactualisés les travaux, réflexions et grilles d'analyse issus d'une période antérieure. C'est pour cette raison que l'IRES, dont l'une des missions est de conforter les liens syndicats-recherche, a mis en place ce séminaire associant une pluralité d'acteurs : organisations syndicales, cabinets d'expertise, représentants des pouvoirs publics, chercheurs issus de divers champs disciplinaires (juristes, économistes, sociologues, historiens, etc.). L'intérêt et l'originalité de la démarche proposée résident précisément dans la rencontre et la confrontation de ces différentes approches. Sa thématique centrale vise à s'interroger sur les facteurs, le déroulement et les conséquences des restructurations du point de vue de l'intérêt des salariés, en essayant de conduire une réflexion quant aux modalités d'intervention des organisations syndicales sur un sujet aux multiples dimensions. Compte

tenu de cette orientation générale, les restructurations sont abordées dans une perspective d'ensemble qui ne se limite pas à leur manifestation la plus visible : les fermetures d'établissements et les licenciements collectifs. L'objectif est bien d'étendre l'analyse en amont et en aval de ces épisodes de crises manifestes. Il s'agit de s'interroger sur les dynamiques à l'œuvre dans les restructurations, sur les facteurs influençant les pratiques des entreprises et d'en analyser les conséquences tant du point de vue social et de l'emploi que de celui des territoires. Dans cette perspective, plusieurs entrées thématiques alimentent le séminaire :

- Mutations économiques et stratégies des entreprises
- Emploi et dimension sociale des restructurations
- Restructurations et territoires
- Restructurations et négociations collectives
- Accompagnement social des restructurations et rôle des pouvoirs publics

Les restructurations : regards croisés sur un objet mal identifié

Deux séances ont d'ores et déjà eu lieu à l'IRES. La première journée a consisté à s'interroger sur le sens qu'il convient de donner au concept de restructuration, un concept dont les contours sont flous même si en France l'usage de ce terme est souvent lié à l'impact que ces opérations provoquent sur le niveau de l'emploi. Une mise en perspective historique a donc permis de mieux identifier le changement de nature des restructurations économiques intervenues au cours de ces quarante dernières années. Tous les intervenants ont privilégié une analyse en termes de rupture. Pour Claude Didry, chercheur au CNRS, Pierre-Paul Zalio, maître de conférences à l'ENS de Cachan, et Jacques Freyssinet, professeur émérite à Paris I, la première vague de restructurations apparue dans les années 60 visait la constitution de « champions nationaux », par un mouvement accéléré de concentrations. L'objectif consistait à renforcer la position concurrentielle de la France dans un contexte d'ouverture progressive au marché commun. Benjamin Coriat, professeur à l'université Paris 13, de son côté, a insisté sur le caractère volontariste de la politique industrielle et le rôle clef joué par les pouvoirs publics durant cette première phase de restructuration. Le point de vue des organisations syndicales et patronales semblait d'ailleurs se rejoindre sur la nécessité d'accroître le taux d'industrialisation du pays ; un consensus encouragé, il est vrai, par une période qui ne connaissait pas encore le chômage de masse. Tous les intervenants ont estimé que la rupture est intervenue au cours de la seconde moitié des années soixante-dix et qu'elle nécessite depuis lors un élargissement du cadre d'analyse en intégrant l'impact des mouvements de déréglementation et de financiarisation de l'économie française. Ces évolutions ont conduit à des destructions massives d'emploi dont la motivation économique vise désormais à renforcer la compétitivité de l'entreprise. Les conséquences de ce diagnostic sur la gestion de l'emploi ont fait l'objet de vifs débats. Pour Jean-Pierre Aubert, directeur de la Mission Interministérielle aux Mutations Economiques, « *le passage de restructurations de nécessité aux restructurations de compétitivité* » implique de repenser autrement le rôle des acteurs sociaux de façon à mieux anticiper, non plus des

restructurations, mais des mutations économiques qui perdureront par delà les phases de ralentissement économique. Jacques Freyssinet a insisté, pour sa part, sur les deux scénarios possibles pour l'action syndicale. Le premier consiste à contester la logique économique sous-jacente aux restructurations par la formulation de contre propositions-industrielles, une tendance, selon lui, en déclin. Le second scénario s'inscrit davantage dans « *une logique de sauvegarde des activités et s'est traduit par le développement de nouveaux enjeux de négociation désignés par le terme de « pactes pour l'emploi et la compétitivité* ». Il s'agit d'accords visant à échanger une flexibilité de la masse salariale contre une préservation d'emploi avec le risque, pour les organisations syndicales, de s'engager dans la voie de concessions infinies au nom de la compétitivité.

L'encadrement juridique des restructurations : du contrôle administratif à la négociation collective ?

Il a, bien évidemment, beaucoup été question du rôle des acteurs sociaux au cours de la deuxième séance de ce séminaire consacré à l'accompagnement juridique des restructurations. Dominique Balmay, conseiller d'Etat, a dressé un panorama de l'évolution du droit du licenciement économique en s'attardant sur la lente et progressive substitution négociation/contrôle qu'il croit déceler dans l'évolution de la règle de droit depuis 1975. Le retrait des partenaires sociaux puis, plus tardivement, de l'Etat dans la régulation des restructurations expliqueraient aussi la place centrale qu'occupe actuellement l'institution judiciaire dans la gestion des licenciements économiques. Pour Dominique Balmay, seul le retour à la négociation pourrait permettre d'assurer l'effectivité de la loi et d'améliorer le sort des salariés, d'où l'échec finalement prévisible de la loi de modernisation sociale votée en 2001 qui ne fut précédée d'aucune incitation à la négociation entre partenaires sociaux. En conclusion à son exposé, Dominique Balmay est donc revenu sur les accords de méthode qui en réinternalisant dans l'entreprise les questions liées à la gestion des emplois constitueraient une alternative heureuse à une approche restée trop longtemps marquée par le contrôle de l'administration. Ces accords de méthode sont toutefois loin de faire consensus parmi les organisations syndicales et les experts qui interviennent auprès des comités d'entreprise. L'exposé d'Alain Schweitzer, responsable de l'équipe « restructuration » au groupe Alpha, consacré à l'examen d'étude de cas sur les accords de méthode a donc permis de mieux éclairer les termes de ce débat. Il apparaît ainsi évident que les accords de méthode conclus présentent des contenus et des ambitions extrêmement divers, allant de la simple constitution d'une sorte de pré-plan de sauvegarde de l'emploi à la possibilité d'organiser un processus de négociation dans le cadre d'une restructuration. Pour A.Schweitzer, il est possible que ces accords de méthode puissent ouvrir de nouveaux espaces de négociation « *à la double condition que les syndicats sortent de leur logique d'opposition et que les employeurs acceptent de rompre avec leur culture d'imposition* ». Si la plupart des intervenants à cette deuxième séance ont manifesté un accord général sur la nécessité de privilégier la négociation dans la régulation des restructurations, il n'y a en revanche pas eu consensus pour considérer que ces accords de méthode constituaient, pour l'heure, une innovation sociale majeure. Peu développés quantitativement,

ils présenteraient en outre l'inconvénient d'enfermer trop souvent les parties en négociation dans la seule gestion des mesures de reclassement, sans mettre en question la légitimité économique des restructurations. Mais « *le corps social est-il prêt à cette remise en cause ?* », s'est interrogé Dominique Balmay, qui pour sa part se refuse, « à rêver le social » et entend privilégier « *le souhaitable possible.* » Et que signifie par ailleurs « *négozier une restructuration* » ? Question à laquelle fut consacré l'exposé de Patrick Rémy, maître de conférence à l'université Paris I, qui a tenté l'exercice toujours complexe de comparer les droits allemand et français dans le champ des restructurations.

Ce juriste s'interroge sur la vertu supposée supérieure de la négociation, pratique très courante en Allemagne, dans la régulation des restructurations. Il en vient à suggérer la prudence quant à la tentation qu'il y aurait en France, dans le cadre des négociations actuelles, à substituer une négociation informelle à des procédures de consultations et d'informations du personnel qui,

d'une certaine façon, inciteraient à la négociation. En France, c'est le contrôle que le juge est susceptible d'exercer sur le contenu des plans sociaux « *qui permet au comité d'entreprise d'exercer une influence sur les restructurations. L'appel à plus de négociation pourrait correspondre à une façon inavouée de remettre en cause les droits d'information et de consultation tels qu'ils ont été progressivement entendus (c'est-à-dire comme une négociation de fait)* ». La séance du séminaire consacrée à l'accompagnement social des restructurations devrait permettre de mesurer l'impact de la construction juridique de notre droit du licenciement sur la protection effective des salariés licenciés. Bien d'autres thèmes seront encore au cœur de nos débats au cours de cette année 2004. Lors des trois prochaines journées, d'ores et déjà programmées, nous aborderons successivement les restructurations du triple point de vue de la pratique des entreprises, de la dimension territoriale et du volet social.

Marie Raveyre et Carole Tuchszirer

IRES

Biblio

Chronique Internationale de l'IRES n° 86 - Janvier 2004

Japon : 20 ans de politiques de promotion de l'égalité hommes-femmes au travail

Misako Arai, Sébastien Lechevalier

Pays-Bas : Gel de salaires pour deux ans : un accord difficile soumis à référendum syndical

Marie Wierink

Danemark : Renouvellement des conventions collectives dans un climat d'incertitude

Carsten Jorgensen

Suède : Réduction des congés maladie : une réforme gouvernementale contestée

Annie Jolivet

Union européenne : Après le congrès de la CES, quelle stratégie et quelles actions syndicales européennes ?

Maurice Braud

La Revue de l'IRES n° 43 - 2003/3

Retraite par capitalisation et Union européenne : retour sur la directive institutions de retraite professionnelle

Gaël Coron

Partir en retraite plus tôt ou plus tard : quelles implications d'une ouverture des marges de choix individuel ?

Annie Jolivet

Europe, marché intérieur et services publics. Des principes à la réalité

Jacky Chorin

Stress et conditions de vie et d'études des étudiants.

Enquête sur une année universitaire

Dominique Lassarre, Benjamin Paty

La prescription du travail dans les centres d'appels téléphoniques

Renato Di Ruzza, avec la collaboration de Colette Franciosi

BULLETIN D'ABONNEMENT 2004

Nom, prénom Date

Adresse

- désire recevoir régulièrement *La Lettre de l'IRES* (gratuit) désire m'abonner à *Chronique Internationale* : 28 L
 désire m'abonner à *La Revue de l'IRES* : 64 L désire m'abonner à *Chronique Internationale* + Revue : 83 L
 désire recevoir le *Catalogue des publications de l'IRES*

Les étudiants (justificatifs à l'appui) pourront bénéficier d'une remise de 50 % sur les abonnements et sur les publications achetées à l'unité.

Bulletin à retourner avec votre règlement par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'IRES, Virement CDC - RIB 40031 00001 0000245046D 80
- Carte VISA, MASTERCARD ou EUROCARD : n° Date d'expiration

à : IRES Diffusion - 16, boulevard du Mont d'Est - 93192 Noisy-le-Grand CEDEX

Tél 33 (0) 1 48 15 18 90 Fax 33 (0) 1 48 15 19 18 - E-mail : info@ires-fr.org

Signature

Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. Nomination de Udo Rehfeldt comme membre de la commission scientifique auprès du Comité d'Histoire des Administrations chargées du Travail (CHAT). (Paris, 25 juillet 2003)

Entreprise et Personnel. Groupe d'échanges « Renouveau démographique et transfert des savoirs ». Intervention d'Annie Jolivet « Enjeux démographiques et pratiques des entreprises françaises ». (Paris, 3 octobre 2003)

ISST. Séminaire sur « Les réformes des retraites en Europe ». Intervention de Pierre Concialdi. (Strasbourg, 3 octobre 2003)

CNAF. Séminaire « Politique familiale ». Communication d'Antoine Math « Une comparaison des politiques publiques d'aide aux familles ». (Paris, 8 octobre 2003)

Université Paris-IX-Dauphine. 3^e Forum sur la Prospective des métiers. Communication de Pascal Ughetto sur « Montée de la relation de service et logique compétence ». (Paris, 9 octobre 2003)

INTEFP. Association des Auditeurs. Intervention d'Annie Jolivet « Gestion des âges et parcours professionnels ». (Paris, 14 octobre 2003)

2^e Forum de la régulation. Communication de Pascal Ughetto « Action et interprétation : les bases d'un rapprochement paradigmatique au sein des analyses hétérodoxes ». (Paris, 9-10 octobre 2003)

DARES. Séminaire interne « Evaluation du PAP ». Communication de Florence Lefresne « Les processus de mise en oeuvre de l'offre de formation dans le cadre du PAP et les modes d'accès à ces informations pour les demandeurs d'emploi ». (Paris, 21 octobre 2003)

Fondation Européenne. Séminaire d'experts sur la « qualité des relations professionnelles : concepts, indicateurs et profils nationaux ». Udo Rehfeldt a été animateur et rapporteur d'un groupe de travail sur les théories et concepts de l'analyse comparative. (Dublin, 20-21 octobre 2003)

Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montreal. Intervention de Christian Dufour et Adelheid Hege lors d'une table ronde sur « Les évolutions des systèmes de négociation comparés en Amérique du Nord et du Sud, en Australie et en Europe ». (Montréal, 23 octobre 2003)

Journée de l'**Institut de Médecine du Travail du Val de Loire.** Communication d'Annie Jolivet « Le point de vue de l'économiste. Pénibilité et départ en retraite ». (Neuvy/Barangeon, 24 octobre 2003)

EXNOTA (Exit From and Non-Take Up of Public services). A Comparative Analysis : France, Greece, Spain, Germany, Netherlands, Hungary; Séminaire de recherche. Interventions d'Antoine Math sur « L'émergence de la question du non recours aux prestations sociales » et « Les mesures du non recours aux prestations sociales ». (Athènes, 24-25 octobre 2003)

Réseau CRIMT. Participation de Christian Dufour et Adelheid Hege au séminaire de lancement du programme international de recherche canadien sur « L'internationalisation des relations de travail ». (Québec, 24-26 octobre 2003)

Institut Syndical Européen. Participation de Jacky Fayolle à la réunion de lancement d'un groupe de réflexion macroéconomique. (Bruxelles, 27 octobre 2003)

CSQ. Conférence organisée par la CSQ pour ses responsables des services de recherche, de développement et de formation sur les différents travaux menés à l'IRES sur la représentation des salariés. Communication de Christian Dufour et Adelheid Hege sur « Le syndicalisme français et allemand ». (Montreal, 28 octobre 2003)

CGT-FO. 7^{ème} rencontre des présidents et administrateurs nationaux (caisses de sécurité sociale). Intervention d'Antoine Math « Pauvreté, exclusion et protection sociale ». (Lille, 30 octobre 2003)

Conseil de Treball Economic i Social de Catalunya. Conférence européenne « New Forms of Work Organisation : an opportunity for change in the company ». Communication de Pascal Ughetto « Organisation du travail et performance de l'entreprise dans un contexte de service au client ». (Barcelone, 3-4 novembre 2003)

UGICT-CGT. « Les rencontres d'option ». Communication de Florence Lefresne « L'insertion professionnelle des jeunes diplômés en France ». (Montreuil, 4 novembre 2003)

Conseil économique et Social. Audition de Jacky Fayolle devant la section Conjoncture, sur le thème « Conjoncture économique et conflictualité sociale ». (Paris, 6 novembre 2003)

Centre Marc Bloch et Walter Hallstein Institut. Colloque sur « L'avenir de l'Union européenne ». Communication de Jacky Fayolle « Migrations anciennes et nouvelles. Les politiques et les acteurs européens à l'épreuve ». (Berlin, 7-8 novembre 2003)

CFDT. Sectorielle informatique. Intervention de Yannick Fondeville et Catherine Sauviat sur « Normes d'emploi et marché du travail dans le secteur des TIC ». (Paris, 13 novembre 2003)

DARES-CEE. Journée « Emploi et protection sociale en comparaison européenne ». Communication d'Annie Jolivet « Les incitations à l'allongement de la durée d'activité ». (Paris, 13 novembre 2003)

ÖGB. Conférence sur « La politique syndicale vis-à-vis des petites entreprises ». Participation et communications de Christian Dufour et Adelheid Hege sur « Les relations sociales dans les petites entreprises françaises ». (Vienne, 13-15 novembre 2003)

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Comité d'histoire des administrations du travail (CHAT). Présentation d'Odile Join-Lambert « Proposition d'axe de programme de recherche pour 2006 ». (Paris, 14 novembre 2003)

ISST. Session de formation CGT-FO. Intervention de Jacky Fayolle « L'élargissement de l'Union européenne et ses enjeux sociaux ». (Sceaux, 18 novembre 2003)

DREES. Séminaire « Rétropolation des comptes de la protection sociale 1980-2002 ». Pierre Volovitch, discutant. (Paris, 20 novembre 2003)

CLERSE. Université Lille-I. Colloque « La représentation de l'acteur au travail ». Communication de Pascal Ughetto « Action dans l'entreprise et engagement dans le travail. Une sociologie économique de l'acteur au travail ». (Villeneuve-d'Ascq, 20-21 novembre 2003)

AISLF. « Politiques publiques, pauvreté et exclusion sociale ». Communication d'Yves Lochard « Conjuguer les savoirs, un enjeu pour les politiques sociales ». (Brésil, 26-28 novembre 2003)

Université de Laval. Forum du département des relations industrielles. Intervention de Pierre Concialdi « Retraites : de la concertation à la confrontation ? ». (Québec, 27 novembre 2003)

IX^{es} Journées de sociologie du travail. Communication de Pascal Ughetto « Rationalisation dans l'entreprise et engagement des personnes. Une diversification du traitement sociologique de l'autonomie et de la contrainte ». (Paris, 27-28 novembre 2003)

Ministère de la Santé et des services sociaux du Québec. Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité. Débat sur « La pauvreté et l'exclusion ». Intervention de Pierre Concialdi « Regard croisé franco-québécois en matière de pauvreté et d'exclusion ». (Québec, 28 novembre 2003)

Institut Syndical Européen. Participation de Jacky Fayolle à la seconde réunion du groupe de réflexion macroéconomique (Bruxelles, 2 décembre 2003)

MAGE (Marché du travail et genre en Europe) et Mission pour la place des femmes au CNRS. Table ronde « Retraites : inégalités en tous genres ». Participation de Pierre Concialdi. (Paris, 2 décembre 2003)

Institut Syndical Européen. 25^e anniversaire. Colloque « Quel modèle social pour l'Europe ? ». Participation de Maurice Braud, Jacky Fayolle et Udo Rehfeldt. (Bruxelles, 3 décembre 2003)

DREES, Mire. Séminaire sur « Les nouvelles circulations migratoires en Europe ». Discussion par Jacky Fayolle des travaux présentés. (Paris, 4 décembre 2003)

IPSE (Institut de la protection sociale européenne). XXVII^{ème} Rencontre : « Le devenir des pensions dans une Europe à 25 Etats ». Communication de Pierre Concialdi « L'Europe : une voie originale entre néo-libéralisme et Etat-providence ? ». (Rome, 4 décembre 2003)

CGT-INSEE. Réunion de formation syndicale. Intervention de Pierre Volovitch « Assurance maladie, état des lieux et projets de réforme ». (Paris, 4 décembre 2003)

Commissariat Général du Plan. Nomination de Udo Rehfeldt comme membre du groupe de projet THOMAS sur la « prospective des règles de la négociation sociale ». (Première réunion : Paris, le 10 décembre 2003)

FORUM. Colloque « Conventions et institutions : approfondissements théoriques et contributions au débat politique ». Communication de Pascal Ughetto « Action et interprétation : les bases d'un rapprochement paradigmatique au sein des analyses hétérodoxes ». (La Défense, 10-12 décembre 2003)

Futuribles. Séminaire de formation « Vieillesse et emploi. Enjeux à moyen et long terme ». Intervention d'Annie Jolivet « Le vieillissement de la population active, son renouvellement et l'évolution de l'emploi des seniors ». (Paris, 11 décembre 2003)

Réseau IMPACT (Appui aux politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion). Atelier « A qui bénéficie la lutte contre la pauvreté ? ». Communication de Pierre Concialdi. (Paris, 11 décembre 2003)

Association Mohamed Ali de la Culture Ouvrière. Participation de Jacky Fayolle à la réunion de création du réseau RECEPIS, « Réseau Euroméd de Confrontation et d'Etudes Prospectives sur Travail, Innovation et Droits sociaux ». (Tunis, 12-14 décembre 2003)

DARES-OFCE. Séminaire « L'emploi en Europe 2003 ». - Discussion par Annie Jolivet du chapitre « Marché du travail des seniors » - Discussion par Jacky Fayolle du chapitre « Immigration ». (Paris, 16 décembre 2003)

AGIRC-ARRCO. Séminaire. Communication de Pierre Concialdi et Antoine Math « Eléments d'évaluation des réformes des retraites en France ». (Paris, 17 décembre 2003)

La Lettre de l'IRES - Publication trimestrielle
16, bd du Mont d'Est 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX
Directeur de la publication : Jean-Pierre Moussy
Responsable : Maurice Jacquin
Réalisation : Monique Jacquin
Louyot S.A. - Paris
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2004 - ISSN n°1145-1394

L'IRES soutient l'effort de recherche propre à chaque organisation syndicale. en finançant des programmes établis par chacune d'elles. Ces travaux sont menés sous leur responsabilité, mais les résultats de ces recherches sont mis à la disposition de l'ensemble du mouvement syndical. Dans cette rubrique, nous vous présentons les travaux remis à l'IRES dans le cadre de ces conventions de recherche au cours des derniers mois. Pour les obtenir, s'adresser auprès de l'organisation concernée (voir les adresses en page 6).



Union européenne. Quels impacts, conséquences et risques économiques et sociaux du passage à l'Euro ?

Laurent La Vallée

L'Acte Unique et le Traité de Maastricht ont conduit à la mise en place d'un Espace économique sans frontières intérieures, doté d'une Monnaie commune. Habilement médiatisé, le passage du Franc à l'Euro a été traduit comme une prise de conscience des Citoyens à leur appartenance à l'Union européenne. Conclusion sélective « on » a oublié le prix du ticket d'entrée acquitté pour adhérer à la Monnaie unique : plus d'un million de chômeurs, ... et, conclusion hâtive, car si l'évènement fut historique, il est certain que l'opinion publique n'en a pas mesuré tous les enjeux. Par delà les interrogations des uns, voire les craintes des autres générées par l'évolution de l'Union européenne aux mains d'une convention, l'une des questions posées et étudiées dans cette étude vise à analyser si l'Euro sera une monnaie déterminante au service de la croissance et des créations d'emplois, ou si par le biais de l'analyse comparative des coûts de production, il facilitera les « réformes structurelles » du marché du travail dont flexibilité, mobilité et modération salariale, constituent les maîtres mots du libéralisme économique.

Ce travail identifie les appréhensions citoyennes décelées avant la mutation et les effets d'aubaine qu'elle a représenté afin d'analyser la portée et les impacts de l'Euro au plan économique, monétaire et social, mettant en exergue la montée du pouvoir de la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'affaiblissement du rôle des Etats.

La recherche révèle que quelques mois après l'avènement de l'Euro fiduciaire, au final, le consommateur est le grand perdant : car il ne peut pas échapper à la hausse des prix et en tant que salarié, il subit la perte dans l'attente d'une éventuelle augmentation salariale. Le risque social pour l'hexagone n'est pas dans l'augmentation régulière

du pouvoir d'achat des salaires. Il réside davantage dans la remise en cause des droits et garanties existants sous prétexte de nécessaire modernisation sociale qui rencontre l'approbation et le soutien tant de la Commission que de la BCE.

Il ressort, par ailleurs, que la France est plutôt bien placée dans la concurrence européenne sur le plan de la compétitivité prix et, que cette équation n'est probablement pas l'élément essentiel de la décision de localisation des activités si l'on en croit l'impact du marché unique qui déjà avait porté les conditions de concurrence européenne à un haut niveau.

L'étude fait en outre apparaître que le point central est celui de la croissance. Le rattrapage social des pays les plus défavorisés et la progression en France seront d'autant plus aisés et acceptés qu'une croissance forte sera au rendez-vous. De ce point de vue, il est manifeste que cela dépend pour une bonne part de la politique monétaire de la BCE qui durant les deux premières années de l'Euro a révélé une conception passive de la monnaie et du taux de change.

Ainsi, les analyses montrent que la montée du pouvoir de la BCE est certainement un fait marquant de l'Euro, lequel en accaparant le rôle des Etats dans la politique économique et sociale, s'arroge celui de détenir le pouvoir économique qu'elle accepte tout juste de partager avec la Commission Européenne aussi longtemps qu'elle reste indépendante des « pressions démocratiques ».



Les centres d'appels : un secteur en clair-obscur

L'Harmattan, collection. « Recherches économiques François Perroux », 2003.

Noël Lechat et Jean-Claude Delaunay

Voici un ouvrage qui, à n'en pas douter, suscitera un large intérêt chez les syndicalistes et tous ceux qui souhaitent appréhender les contours incertains du capitalisme dit

« postindustriel » ou qui réfléchissent aux conséquences de l'introduction de nouvelles technologies, de la révolution informationnelle sur le travail, son organisation et celle de la production. Regroupant onze contributions, il rend compte, en des termes facilement accessibles, des résultats d'une « recherche-action » collective dont la qualité scientifique est indéniable. Analyses syndicales et professionnelles, enquêtes sociologiques de terrain et réflexions économiques s'y complètent intelligemment pour éclairer un champ social nouveau : les centres d'appels.

Sur plusieurs points, ce secteur apparaît comme le laboratoire d'évolutions qui s'amorcent par ailleurs. Les rapports strictement organisés qui lient les téléopérateurs et les clients sont par exemple à l'origine d'une situation nouvelle dans le domaine des services, notamment d'une tension accrue qui se répercute sur les conditions de travail et de vie de salariés souvent jeunes, mobiles et (sur-)qualifiés. Mais ce constat ne permet en aucun cas de conclure à une simple extension néo-taylorienne. En effet, comme le montrent les auteurs, la réalité est plus complexe. Les technologies de l'information et de la communication ne sont pas identifiables aux technologies du capitalisme industriel. Le travail des téléopérateurs correspond ainsi tantôt à une façon nouvelle d'exercer des métiers anciens, tantôt à de nouveaux métiers.

Par ailleurs, des terrains possibles et convergents de discussion et de négociation entre les salariés et les directions semblent exister dans les centres d'appels, dans la mesure où les stratégies mises en œuvre, stratégies ouvertement productivistes et génératrices de *turn over*, se révèlent souvent contre-productives, selon le point de vue des entreprises elles-mêmes.

Autrement dit, les analyses menées dans cet ouvrage au sujet des centres d'appels montrent combien la logique managériale peut y être contradictoire des intérêts des salariés, mais combien aussi ces derniers – des femmes en majorité – disposent de très importants atouts à faire valoir pour atteindre et produire un service de qualité tout en gagnant décemment leur vie. Des perspectives syndicales existent donc ici, qui sont à saisir et à travailler.



Le « client » au principe de l'organisation du travail des commerciaux cadres et non cadres de l'agence bancaire

Elisabeth Brun-Hurtado (juin 03)

L'extension des principes du marché au domaine de la banque, en France, est un phénomène relativement récent. C'est l'une des conséquences de la « grande transformation » du secteur impulsée par les pouvoirs publics, à travers notamment la Loi bancaire de 1984.

Nous avons choisi de considérer l'agence bancaire, afin d'observer comment ces logiques marchandes ont réellement pénétré l'organisation bancaire et quelles conséquences cela a eu sur les métiers et l'activité de travail des salariés du réseau. Nous nous sommes pour cela intéressés au cas de la CLASS, un établissement bancaire de la région marseillaise.

Nous avons souhaité envisager les transformations étudiées à la fois au niveau de l'organisation et au niveau des salariés. C'est ainsi que nous avons développé plusieurs méthodologies complémentaires. Il s'agit en premier lieu d'analyses secondaires de données concernant le secteur bancaire et l'entreprise étudiée. Nous avons ensuite réalisé des observations au service de la DRH et en agence, ainsi que des entretiens approfondis avec des personnes ressources d'horizons divers, des membres de direction de la CLASS, des syndicalistes et des salariés de deux agences. Nous avons ainsi pu prendre en compte le discours de la direction à propos de l'organisation du travail et de la gestion de l'emploi découlant des transformations récentes, mais également les réorganisations réellement opérées par cette dernière, le vécu des salariés du réseau et la manière dont ils se saisissent ou pas des changements mis en place.

À la fin des années 80, trois types de clients ont été mis en avant grâce à un processus de segmentation du marché bancaire : les particuliers, les professionnels et les entreprises. Leur place dans le système bancaire a

petit à petit évolué de façon concrète, mais également dans le discours des directions et dans la perception des salariés.

Ainsi, nous avons pu constater que pour les salariés des agences bancaires, les clients sont bien réels (ils sont en contact direct avec eux chaque jour), mais également figure de rhétorique mobilisée par les directions (le client est notamment placé au sommet de l'organigramme, tout par de lui). Dans la pratique, et sous l'impulsion de la direction, ce sont les objectifs commerciaux (l'aspect quantitatif) et non l'intérêt des clients (l'aspect qualitatif) qui doivent primer. Certains commerciaux parviennent tout de même à dégager des marges d'autonomie afin de mettre en place une relation basée sur la confiance et l'écoute, mais la majorité applique le modèle de placement imposé par la nécessité de rentabilité économique. Si une tendance vers le développement de compétences collectives, reposant sur un système technique et organisationnel solide, se dessine, seules quelques compétences individuelles (aptitudes commerciales, capacité à dépasser les objectifs fixés en début d'année...) sélectionnées par les directions demeurent véritablement valorisées dans la banque. Les stratégies mises en place ne concernent cependant pas de la même manière tous les clients. La hauteur de leur participation à la réalisation du Produit Net Bancaire conditionne l'intérêt que la direction demande à son chargé de clientèle de leur porter. L'activité du commercial oscille alors entre la simple action de placement de produits et de services et une véritable attitude d'écoute et de conseil.

C'est la place même que la banque offre à son client qui s'est modifiée. Aujourd'hui, ce dernier pénètre l'établissement bancaire et principalement l'agence, et structure le marché interne du travail, la hiérarchie des postes, les progressions de carrière. Ainsi, la spécialisation des commerciaux par segment va avec l'individualisation des traitements et des parcours. La hiérarchisation des clients allant de ceux participant le moins au PNB à ceux les plus rentables, conditionne en grande partie la hiérarchie des postes de l'agence. La position dans l'échelle de classification dépend de plus en plus exclusivement du métier exercé, c'est-à-dire du type de client servi, du parcours individuel du salarié (mobilité, âge...) et de ses résultats commerciaux. La nouvelle Convention Collective de la banque datant de 2000 entérine

ainsi la fin des liens ancienneté/classification et diplôme/classification.

Ces modifications interrogent également la pertinence de la distinction cadres/non cadres. Le cas de la banque est emblématique des bouleversements sans précédent que connaît la catégorie de l'encadrement. La part des « promus » y diminue au profit des cadres diplômés de l'enseignement supérieur. La frontière cadres / non cadres n'est plus aussi nette du fait notamment de l'hétérogénéisation de la catégorie. Dans l'agence cohabitent aujourd'hui de plus en plus de « cadres producteurs » et de moins en moins de « cadres hiérarchiques ». L'activité de travail des « cadres producteurs » se rapproche de celle des techniciens. Malgré les difficultés pour de nombreux techniciens ayant de l'ancienneté d'accéder au statut de cadre et les frustrations que cela entraîne, on constate que le nombre de cadres ne cesse de croître sur le marché du travail bancaire. Cela s'explique par la mise en avant, comme à la CLASS, des filières commerciales jugées les plus rentables. Ainsi, les segments du marché professionnels et entreprises, ainsi que le sous-segment de la gestion de patrimoine des particuliers sont ceux dans lesquels on retrouve le plus de cadres. Il s'agit également de segments les plus chronophages.

La tendance à l'atténuation de la distinction cadres / non cadres est également repérable en ce qui concerne la question du temps de travail. La fin du « compromis social » existant jusqu'au début des années quatre-vingt-dix entre cadres et direction a marqué le début de leur intérêt pour la question du temps de travail. Autrefois utilisé comme une variable centrale de la flexibilité « quantitative » de la main-d'œuvre dans le secteur bancaire, le recours au temps partiel se développe petit à petit. Il s'agit là d'un symptôme d'un nouveau rapport au temps de travail dans certaines fractions de la catégorie, même s'il s'agit principalement des femmes.

La mise en place de la réduction du temps de travail à 35 heures participe de cette hétérogénéisation des cadres en distinguant les cadres dirigeants, les cadres intégrés à une équipe de travail et les cadres autonomes. La CLASS, pour mettre en place l'accord de RTT a dû concilier les contraintes légales et les contraintes du marché auquel elle fait face. Cela s'est traduit, pour l'ensemble des salariés, cadres et non cadres, par une augmentation de la charge et de l'intensité du travail.

POUR SE PROCURER CES TRAVAUX

CFDT - Emmanuel Mermet, 4 Bd de la Villette 75955 Paris cedex 19 - Tel : 01 42 03 80 84 - E-mail : emermet@cfdt.fr

CFE-CGC - Max Leca - 59/63 rue du Rocher 75008 Paris - Tel : 01 55 30 12 12 - E-mail : Leca@cfecgc.fr

CFTC - Philippe Arondel - 13 rue des Ecluses St Martin 75483 Paris cedex 10 - Tel : 01 44 52 48 55 - E-mail : ecosoc@cftc.fr

CGT - Fabrice Pruvost - 263 rue de Paris 93516 Montreuil cedex - Tel : 01 48 18 92 66 - E-mail : f.pruvost@cgf.fr

CGT-FO - Benoît Robin, secteur économique - 141 av. Du Maine 75680 Paris cedex 14 - Tel : 01 40 52 84 47 - E-mail : brobin@force-ouvriere.fr

UNSA éducation - Jean-Louis Besnard - 21, rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cx - Tel : 01 40 16 78 81 - E-mail : besn-jl@unsa.org